



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 6 avril 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 6 avril, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 31 mars 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du Conseil Municipal du 23/03/23 ;
- Vote des taux 2023 ;
- Avance de trésorerie non budgétaire remboursable au budget annexe du multiservices;
- Vote du budget commune, assainissement et multiservices ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

Secrétaire de Mairie présente : Marie CARMES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Carine PRADELLE, Éric FAGES.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Vote des taux 2023

Étant donné que le foncier bâti en 2023 a pris +7,5% et que l'année dernière, les taxes avaient pris 3,5%, M. Laborie propose de ne pas augmenter les taxes en 2023.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Avance de trésorerie non budgétaire remboursable au budget annexe du multiservices

Cette opération est réalisée sur le budget annexe pour ne pas apparaître sur le budget général de la commune. La commune, désormais gestionnaire du multiservices, doit faire une avance de trésorerie (5 k€) sur le budget, le temps que les premiers loyers rentrent. Cette action permettra d'avancer les frais liés aux premiers travaux nécessaires à la Petit' Pause, notamment au niveau de la hotte aspirante. Il n'y a pas d'écriture comptable car ce montant sera remboursé par la suite lors de la rentrée des loyers. Effet rétroactif : la commune rentrera des loyers à partir du 1^{er} janvier 2023, date de la cession du multiservices à Faycelles par le Grand-Figeac.

Le Conseil Municipal a approuvé cette avance de trésorerie à l'unanimité.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Vote du budget commune, assainissement et multiservices

Budget communal

Investissement	Dépenses	Recettes
Vote : crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	559 822,65 €	648 324,43 €
Reports de l'exercice précédent (restes à réaliser)	125 000 €	0 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	36498,22 €
Total de la section investissement	684 822,65 €	684 822,65 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote : crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	812 584,58 €	519 848 €
Reports de l'exercice précédent (résultat de fonctionnement reporté)	0 €	312 736,58 €
Total de la section de fonctionnement	812 584,58 €	812 584,58 €

TOTAL DU BUDGET COMMUNAL	1 497 407,23 €	1 497 407,23 €
---------------------------------	-----------------------	-----------------------

Assainissement

Exploitation	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	22 414,41 €	17 883 €
Résultats d'exploitation reporté	0 €	4531,41 €
Total de la section d'exploitation	22 414,41 €	22 414,41 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	23 887,83 €	10 527 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	13 360,83 €
Total de la section d'exploitation	23 887,83 €	23 887,83 €

TOTAL DU BUDGET ASSAINISSEMENT	46 302,24 €	46 302,24 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------

Budget multiservices

Investissement	Dépenses	Recettes
Vote : crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2000 €	2000 €
Reports de l'exercice précédent	0 €	0 €
Total de la section investissement	2000 €	2000 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Vote : crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 000 €	10 000 €
Reports de l'exercice précédent	0 €	0 €
Total de la section de fonctionnement	10 000 €	10 000 €

TOTAL DU BUDGET POUR MULTISERVICES	12 000 €	12 000 €
---	-----------------	-----------------

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget communal, le budget assainissement et le budget multiservices.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Vote du budget de subventions aux associations

L'enveloppe totale est de 5235 €. Une hausse a été effectuée sur les dons à certaines associations. La bibliothèque, qui est en cours de création d'une association, a été ajoutée à la liste.

Association	Subvention 2023
ADAR	50 €
Amicale Sapeurs Pompiers	60 €
APEAI	35 €
Ass des Amis de la BDP (Bibliobus)	80 €
ASS parents d'élèves	1 200 €
FNACA	50 €
GDA (Groupement Défense Agricole)	30 €
Mutuelle Coups Durs	50 €
Fondation du patrimoine	50 €
Musée de la résistance	30 €
Comité des Fêtes	1 500 €
DECLAM	1 500 €
L'outil en main	100 €
Bibliothèque (en cours)	500 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget de subventions aux associations.

Fait à Faycelles, le 6 avril 2023.

Le maire, Certifié exécutoire

